



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le **13/08/2026**
ID : 057-245700695-20260810-D2026_123_SI-AR

DECISION 2026-123

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif principal 2026 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-57 en date du 28 avril 2026 portant Virement de Crédits n° 1/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-67 en date du 21 mai 2026 portant Virement de Crédits n° 2/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-81 en date du 04 juin 2026 portant Virement de Crédits n° 3/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-86 en date du 15 juin 2026 portant Virement de Crédits n° 4/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-96 en date du 06 juillet 2026 portant Virement de Crédits n° 5/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Virement de crédits 6-2026

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 60612 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances		6 947,64
D F 011 60623 020 /0202_IFMULTI Service : Service Batiments	360,00	
D F 011 60623 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Batiments	1 000,00	
D F 011 60623 510 /1105_SIAU Service : Service Batiments	720,00	
D F 011 60623 633 /0512_TCOT ROD Service : Service Batiments	330,00	
D F 011 60623 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Batiments	330,00	
D F 011 60632 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	200,00	
D F 011 60632 851 /1701_P+R ROUSSY Service : Service Batiments	535,44	
D F 011 61558 70 /0314_REGIE COLLECTE OM ET SELECTIF Service : Service Batiments	1 982,40	
D F 011 62268 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Juridique	11 000,00	
D F 011 62268 60 /0806_ZA KANFEN Service : Service Batiments	1 489,80	
D F 011 6227 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Juridique		11 000,00
D F 011 6237 028 /0702_COM-DE Service : Service Communication protocole		2 000,00
D F 011 6238 028 /0702_COM-DE Service : Service Communication protocole	2 000,00	
D I 20 2031 0044 87 /0406_STCYCL Service : Service VRD	5 000,00	

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 août 2026

Le Président
Roland BALCERZAK



D I 21 21351 0035 4238 /1201_SCRESA RESIDENCE D AUTOMNE Service : Service Batiments	7 690,80	
D I 21 21351 0046 321 /0911_SPDOJOCAT Service : Service Batiments	9 527,80	
D I 21 21351 0047 4222 /0602_EFORCATT CRECHE CATTENOM Service : Service Batiments	5 800,00	
D I 21 21351 0047 4222 /0603_EFORRODE CRECHE RODEMACK Service : Service Batiments	6 633,60	
D I 21 21351 0047 4222 /0610_EFORHG Service : Service Batiments	13 659,85	
D I 21 21351 OPNI 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	3 120,00	
D I 21 21351 OPNI 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Batiments	23 420,00	
D I 21 21351 OPNI 60 /1206_CUISINE CENTRALE //CC Service : Service Batiments	1 500,00	
D I 21 2158 OPNI 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	8 408,39	
D I 21 21838 0048 020 /0203_IFSP Service : Service Informatique	30 000,00	
D I 21 2188 0024 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Informatique	700,00	
D I 21 2188 OPNI 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances		117 076,10
D I 21 2188 OPNI 4222 /0602_EFORCATT CRECHE CATTENOM Service : Service Batiments	815,00	
D I 21 2188 OPNI 633 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service OT	800,66	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	117 076,10	19 947,64
	Réductions	117 076,10	19 947,64
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	137 023,74
Solde Réductions	137 023,74
Ouv. - Réd.	

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 6 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 838 033,07 €	14 436,50 €	0,00 €	3 823 596,57 €
Section Investissement	5 840 223,80 €	187 453,35 €	5 000,00 €	5 647 770,45 €